



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lendemain matin dimanche à l'heure, 15.  
et ont signé au Registre :

# Seance du Conseil Municipal du 13 Mars 1954.

L'an mil neuf cent cinquante quatre, le treize Mars à  
vingt heures trente, le conseil Municipal de la Ville de Rezé-  
les-Bordes s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance extraordinaire,  
sous la présidence de Monsieur Georges Bénézet, Maire, suivant  
convocation faite par le Maire le neuf Mars, et cela conformé-  
ment à la Loi.

## Ordre du jour :

Une seule question : utilisation des emprunts à réaliser pour achat de terrains et constructions scolaires.

étaient présents : Mme Bénézet, Mme, Docteur Collet, Mervant,  
Mme Gendron clair, Pariche, adjoints.

Homes et M. M. Fortin, Hemon, Glajac, Boutin,  
Babin, Olive, Baisard, Barde, Guillard, Blancher, Steau, Heauvin,  
Pedor, Biron, Dupont, Fretin, Marchais, Lomianac'h, Gaton,  
Gwinion, Tessier.

Absent excusé (mais ayant donné procuration pour voter en son nom) : H. Tignois Jean.

Le Maire ouvre la Séance et Monsieur R. Guillard est,

à l'unanimité, désigné comme Secrétaire de séance.

Monsieur Jean Hal, Secrétaire général de la Mairie, donne lecture du dernier procès verbal après mises au point suivantes faites par :

a) M. Boutin Arthur, qui précise qu'il s'agit de l'enlèvement des rails du Pont de Pont-Rousseau et que c'est donc un rien à adresser aux Ponts et Chausées.

b) M. Herranz, qui propose, à l'avenir et pour chaque vote important, il soit procédé au vote par appel nominatif et inscription des noms des votants. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le Président donne alors la parole à M. Arthur-Boutin qui déclare :

"Lors de la discussion du budget 1950, le conseil Municipal avait décidé d'étudier dans une réunion ultérieure les besoins scolaires créés, d'une part, par l'accroissement des naissances et, d'autre part, par la multiplicité des nouvelles constructions. Il faut reconnaître que la Ville de Rezé a un état considérable et que ses écoles existantes sont loin de répondre au confort que devraient connaître nos enfants. Telle, en 1945, il a fallu faire du provisoire au moyen de baraquements installés dans divers groupes et sur des terrains achetés. Des écoles maternelles de Rezé et Pont-Rousseau ont pu ainsi prendre de l'extension. Le dernier projet en date fut celui de l'école Jean Jaurès à Brestemoult. Depuis, nous devons constater une carence de l'administration Municipale qui, de 1949 à 1952, n'a déposé aucun projet de construction neuve et de réparation; fin 1952, environ six mois avant le renouvellement municipal, l'étude du projet de l'école Jaurès fut amorcée; nous sommes en 1954 et le groupe n'est pas commencé. Cette méthode de travail ne peut continuer; c'est pourquoi les élus des groupes Radicaux-Socialistes, Socialistes S.F.I.O. et Communistes m'ont mandaté pour demander au conseil Municipal de se prononcer sur les achats de terrains nécessaires aux besoins scolaires pour le présent et le futur, l'implantation sur ces terrains d'un nombre de classes qui feront partie d'un projet d'ensemble établi pour chaque secteur. Chaque conseiller a dû recevoir les rapports établis par M. Kervean, Président de l'Association des



Parents d'élèves de Pont-Rousseau et le bureau. les rapports ont d'ailleurs reçu l'approbation générale des groupements laïques de Rezé, Ragon et Pont-Rousseau réunis dans une Assemblée générale à Pont-Rousseau. Nous pensons que l'administration municipale et chaque conseiller ont étudié soigneusement les dits rapports et ont reconnus toute leur valeur. En effet, si nous examinons la situation scolaire de Rezé nous devons tenir compte de la zone d'extension de la Ville. En principe, les groupes garçons et filles de Pont-Rousseau doivent subir quelques constructions en dur effectuées pour remplacer les baraquements existants qui pourront servir autre part et libérer ainsi les cours de récréation, ce qui donnera une surface plus grande pour les ébats des enfants, mais l'extension doit s'arrêter là et nous devons songer à retirer certains élèves qui fréquentent ces deux groupes par la construction d'une école mixte rue Lieutenant de Monti. Du côté Rezé, nous devons également décider que les enfants de la zone rurale, partie sud de la ligne du chemin de fer de Pornic, devront fréquenter les nouvelles classes de Monti ou du Landreau, de plus, les enfants du lotissement de la Balinière, du Landreau, de la Jaquerie et peut-être du lotissement municipal compléteront l'effectif scolaire de ces deux groupes. De ce fait, l'école filles et garçons de Rezé serait légèrement décongestionnée. La création d'un groupe aux bonnets par la Ville de Bouguenais contribuera à laisser une certaine aisance qui pourra permettre l'absorption des enfants de l'immeuble "Le Corbeau". Si cela s'avérait insuffisant, la possibilité d'établir un groupe mixte primaire auprès de l'école maternelle de Brentemont permettrait de solutionner avantageusement la question pour les enfants, les parents et la Municipalité.

Dans le futur, un groupe situé vers la Flouzaie serait appelé à retenir les enfants qui habiteront cette partie de la Ville. Bien entendu, nous ne devons pas oublier l'Inche Ginier ni le groupe maternel du Farc Municipal en pleine extension où l'installation de deux classes est extrêmement urgente.

Devant ce problème considérable, la Municipalité doit faire vite en s'inspirant de projets économiques ne dépassant

pas les normes autorisées par le Ministère de l'Education Nationale, c'est à-dire environ 3.200.000 francs. Nous pensons que, pour l'immediat, nous ne pourrons songer à l'édification de logements pour chaque classe; la Municipalité doit faire établir des plans d'ensemble où ceux-ci seront prévus de façon que ceux qui nous succéderont pourront terminer la tâche commencée.

Voici, Mes chers collègues, exposé sommairement, le problème scolaire de la Ville, chaque groupe et chaque conseiller va pouvoir donner ses conseils et ses suggestions. nous pensons qu'une unanimous se prononcera sur des projets qui donneront le confort et l'hygiène à nos enfants et satisfaction aux Parents !

C'est au tour de M. Benézet, Maire, de donner connaissance du projet de la Municipalité pour l'aménagement des écoles existantes et la construction de nouveaux groupes scolaires.

Son rapport définit l'ordre d'urgence comme suit :

## Urgence n°1 - Construction du Groupe scolaire de l'Onche Dinier .-

je rappelle que, conformément à la décision de l'ancien Conseil Municipal, un concours avait été organisé parmi tous les architectes français pour choisir l'homme de l'art devant établir définitivement le projet de construction du nouveau groupe scolaire de l'Onche Dinier. Neuf projets ont été soumis et le jury de concours auquel assistait Monsieur l'Inspecteur d'Académie avait retenu le projet dressé par Monsieur Tardagner.

Le conseil Municipal, dans sa séance du 28 mars 1953, à l'unanimité des membres présents a approuvé le projet présenté comportant, d'une part, les bâtiments école, c'est à-dire :

- quatre classes de garçons
- quatre classes de filles
- deux classes enfantines
- 1 préau
- une cantine pour 100 rationnaires avec une cuisine attenante.

D'autre part, 10 logements d'instituteurs.

S'est en vertu de cette délibération unanime qu'en tant que Maire, j'ai continué les démarches pour faire approuver



ce projet.

Malgré les difficultés rencontrées et les avis contraires qui se font actuellement jour, je considère qu'il faut poursuivre ce projet objectif n° 1. En effet, je vous rappelle qu'entre la théorie et la pratique, il y a une différence énorme. On peut toujours tout prévoir et tout promettre mais la réalisation est autre chose. Il faut tenir compte, non pas de nos désirs mais de la réalité. Que faut-il pour construire un groupe scolaire ? D'abord, choisir un emplacement, délimiter le terrain et ensuite l'acquérir. C'est la phase préliminaire qui demande des mois de démarches, etc. . .

Ensuite, il faut que le projet, modifié ou pas, soit accepté par le Ministère de l'Education Nationale et, troisièmement, assorti d'une subvention.

La dernière et quatrième phase des préliminaires consiste alors à trouver les fonds nécessaires pour commencer pratiquement les travaux.

Je résume. Après bien des démarches, des décisions du Conseil Municipal, nous avons fini par acquérir les terrains indispensables à la construction du groupe scolaire de l'Ecole Dimier.

Cette première phase, toujours très longue, est heureusement terminée. La deuxième phase d'approbation serait, à mon avis, également terminée si, en treizième heure, des interventions par la bande n'avaient pas essayé de boycotter ce projet.

Vous cela ne m'arrêtera pas et je compte sur votre appui pour mener le bon combat et obtenir finalement l'approbation ministérielle et la subvention - Etat.

#### Question financière (pour l'Ecole Dimier)

J'ai déjà fait des démarches pour trouver des fonds dans les Caisses Publiques. Jusqu'à présent, je n'ai aucune indication favorable à vous fournir. Je crois même que l'emprunt ne sera réalisé que le jour où nous aurons obtenu l'approbation ministérielle pour le projet.

Pour en terminer avec cette urgence n° 1, j'ajoute encore que la construction rapide de ce groupe s'impose et que le Maire a la possibilité d'apporter certains quartiers obligatoirement à ce nouveau groupe scolaire, tout en tenant compte



79

de la distance effectuée à parcourir par les élèves.

Urgence n° 2 - du deuxième groupe scolaire situé entre "Le Corbusier" et le Château de Rezé et devant desservir les enfants de l'immeuble "Le Corbusier" c'est-à-dire les plus nombreux et ceux des villages aux alentours, tels que Haupertunis - Bas Landreau - Brocardière - Haut Landreau - Jaquière, etc . . . (Principe admis par le Conseil Municipal dans le courant de l'année 1953).

Dans cette deuxième urgence, j'ai d'abord et déjà une proposition à vous faire. J'ouvre une parenthèse pour signaler, qu'en accord avec mes collègues, le problème de l'augmentation des enfants d'âge scolaire ne m'a pas échappé et que nous nous sommes penchés depuis de nombreux mois sur ce problème sans pour cela oublier la grosse caisse. J'ai donc aujourd'hui une proposition pratique à vous soumettre :

a) Construction d'une école maternelle de 3 classes sur la terrasse de l'immeuble "Le Corbusier".

Cette solution, la plus logique, la meilleure à réaliser pour le moment, c'est-à-dire les petits enfants allant à l'école dans le bâtiment même où ils vivent, a encore l'avantage de nous faire gagner du temps et des économies. Gagner du temps : pas besoin de longues formalités pour l'achat d'un terrain. Economies : pas de dépense pour le terrain, le local étant implanté sur la terrasse de la Maison Familiale.

Pour permettre à l'architecte "Le Corbusier" de dresser tout de suite les plans, je demanderai tout à l'heure de bien vouloir me donner votre accord pour la construction de cette école maternelle.

b) Groupe scolaire à construire à la limite du terrain de la Maison Familiale et, si possible pour une grande partie, sur le terrain à louer par cette Société.

ce groupe scolaire : 5 classes garçons et 5 classes filles, pourraient, d'ici quelques années, recevoir tous les enfants du nouveau secteur "Le Corbusier" - Château de Rezé et alentours.

Je demande l'accord de principe du Conseil pour me permettre de suivre la question.



**Urgence n° 3 -** Reprise d'un vieux projet de construction de 3 classes par surélévation de l'Ecole Publique de filles de Pont-Rousseau. Nous venons d'adjudiquer les travaux pour l'escalier extérieur financé par la loi Barange.

J'ai fait reprendre, voici quelque temps, par M. Chapin, l'étude qui avait été faite autrefois et concernant la construction de 3 classes par surélévation pour former un premier étage.

Comme il s'agit toujours de trouver des fonds et pour éviter les longues formalités, commissions, ministères, etc... j'ai proposé la réalisation de ces travaux sur les fonds que détient le Conseil Général et provenant de la Loi Barange. En insistant, il se peut même que ces travaux soient exécutés dans les délais les plus courts.

#### - Crédation d'un Collège Technique Mixte

D'autre part, et pour prouver au Conseil Municipal (c'est à lui seul que le Maire doit des comptes), que tout ce qui concerne l'instruction générale ne nous laisse pas indifferent, je fais part aujourd'hui au Conseil souverain, d'un projet conçu par la Municipalité et qui a trait à la création d'un Collège Technique mixte à Rezé.

Si le Conseil Municipal, tout à l'heure, veut également nous suivre, nous continuerons l'étude et nos démarches en cours près de M. Piedwache, Inspecteur d'Academie pour, également, équiper notre ville d'un Collège technique moderne pour garçons et filles.

Bien entendu, là aussi les délais seront assez longs et les démarches nombreuses pour, d'une part, obtenir les terrains et, d'autre part, les moyens financiers.

Si j'ajoute encore que Bouguenais, conformément au vœu unanime émis par le Conseil Municipal de Rezé, devra prévoir la construction rapide d'un groupe scolaire aux Léviots et, de cette manière, libérer une partie de nos écoles Garçons et Filles de Rezé-Bourg, je pense avoir objectivement et pleinement prévu un programme d'extension en harmonie avec les besoins actuels et les prochaines années, dans le domaine uniquement équipement scolaire.

Je cite encore pour mémoire que nous avons prévu, par emploi des crédits de la Loi Barange :



- 1<sup>o</sup>. Le goudronnage des cours du groupe scolaire de Rezon
- 2<sup>o</sup>. Le chauffage central de l'école des garçons de Pont-Roussin.

La discussion est ouverte.

M. Marchais déclare qu'un groupe scolaire édifié près de l'immeuble "Le Corbusier" n'est pas indiqué parce qu'il serait trop près de l'école de Rezon long existante.

Le Maire donne quelques détails sur les démarches déjà entreprises par lui pour acquérir une partie du terrain d'Orpaille, compris entre le château de Rezon et la Route Nationale 23 et bordant le chemin vicinal n° 3.

M. Blanchet reconnaît que le projet du Maire répond à un grand nombre de ses soucis mais il demande un large débat pour que le Conseil prenne dans ce problème des écoles publiques une solution d'ensemble et à l'unanimité.

M. Herrand ayant attiré l'attention du Conseil sur l'expérience malheureuse que constitue la construction des deux classes "Isotherm" pour le groupe scolaire de Rezon, M. Blanchet est d'avis pour que le Conseil prenne une décision unanime dénonçant le contrat "Isotherm".

Revenant au problème des écoles, M. Blanchet est d'accord pour la réalisation du groupe de l'Ouche-Tinier mais demande à ce que, dans l'immédiat, seulement 5 classes soient réalisées et que les 5 autres soient édifiées aussi rapidement que possible sur un nouvel emplacement vers le château de Rezon. Ensuite, il pense que l'administration devrait s'intéresser à l'acquisition d'un troisième terrain qui se situerait vers la zone d'extension Le Landreau, puis dans l'avvenir, un autre vers la Floussac.

M. Fretin, au nom du P.C.F. est d'accord avec le rapport de M. A. Boutin. Il dit que la décision à prendre est grave et qu'une solution rapide s'impose pour l'utilisation du crédit de 60 millions de francs prévu au Budget de l'exercice 1954.

Conformément au projet des parents des élèves, il attire l'attention du Conseil sur l'échéance d'Octobre 1954 et ne veut pas que le problème soit noyé par la volonté gouvernementale qui, selon lui, essaie de saboter l'école publique. Il cite encore comme exemple la réalisation record de la



ville de St-Denis, en juillet 1950, qui a réalisé ce tour de force de construire 10 classes en trois mois. Il demande à ce que l'on prenne en discussion le rapport présenté par les Parents d'élèves.

M. Bénézet rappelle que lui et ses amis ont également un programme. Il rappelle que le projet de l'école Diniel a été voté à l'unanimité par l'ancien Conseil Municipal, que les terrains sont achetés et que tout autre projet entraînerait de nouveaux délais, ne serait-ce que pour l'achat des terrains.

M. Arthur Boutin répond :

"Vous essayez de détourner la question. Dans quelques années, vous vous rendrez compte que votre programme est insuffisant, même le programme actuel des parents des élèves de Font-Rousseau risque également d'être dépassé par les événements."

M. Boutin continue :

"L'école maternelle de Font-Rousseau est en mauvais état, l'hygiène laisse beaucoup à désirer". Il rappelle l'ancien projet concernant l'agrandissement de l'école publique de garçons de Font-Rousseau. Il invite l'administration à acquérir de nouveaux terrains, soit à l'amiable, soit par la voie de l'expropriation. Il ne faudrait plus, qui à l'avenir, des bâtiments d'écoles soient édifiés ni importe comment sans projet d'ensemble. Pour lui, un groupe scolaire ne doit pas dépasser 10 classes.

M. Boutin ayant fait une allusion quant à la mentalité de certains conseillers, M. Bessier intervient pour faire préciser la pensée de M. Boutin. Le dernier précise :

"Mes paroles ont peut-être dépassé ma pensée. Je reconnaissais que tous nos collègues sont pour l'école publique, ~~sous~~, les uns, c'est à dire les Laïcs ne veulent que l'école publique, les autres admettent à côté de l'école publique, l'école libre".

M. Bénézet, Maire, confirme que c'est son droit et celui de ses amis d'avoir leur opinion quant à la liberté de l'enseignement.

L'incident est clos.

M. Blanchet, à nouveau, intervient pour demander à

tous ses collègues de discuter dans le but d'arriver en toute sincérité à un accord général.

C'est alors que M. le Maire propose une suspension de séance pour lui permettre de consulter ses amis.

À la reprise de la séance, c'est-à-dire vers 23 heures, le Maire fait connaître, qui avec ses amis, et dans un but de large entente, il est d'accord pour les solutions suivantes:

1° Construction du groupe scolaire de l'Auche, finier mais limité cette année à la réalisation immédiate de 5 classes, le programme total étant maintenu et réalisé ensuite selon les possibilités financières et surtout au fur et à mesure que le nombre d'écoles ira en augmentant.

2° Construction d'un deuxième groupe scolaire de 10 classes vers le Château de Rezé. Là aussi, il y aurait d'abord seulement 5 classes de réalisées dans l'immediat.

3° Construction de 3 classes maternelles sur l'immeuble "Le Corbusier".

4° Construction de 3 nouvelles classes à l'école de filles de Font-Rousseau, par surélévation.

5° Extension de l'école maternelle de Font-Rousseau (2 classes supplémentaires) et, si possible, un baraquement classe pour l'école des garçons de Font-Rousseau.

6° Maintien du projet de recherche d'un terrain pour la construction d'un collège technique mixte.

M. Blancher remercie alors publiquement Monsieur le Maire pour sa grande compréhension du problème scolaire.

En ce qui concerne le deuxième groupe scolaire à construire, M. Boutin propose pour sa réalisation rapide l'emploi d'une partie du Stade Municipal rue du Lieutenant de Monti.

Le Conseil accepte le principe de la construction du groupe Lieutenant de Monti sur le Stade municipal et dit que ce stade devra être reporté sur le terrain retenu initialement, c'est-à-dire avant la guerre 1939-1945 à l'angle de la R.R. 23 et du chemin vicinal n° 3, au lieu dit "La Croix de Rezé".

- Dénonciation du contrat "Isotherm".

tenant compte de la proposition de M. Blancher, le Conseil décide la dénonciation du contrat "Isotherm".



prévoyant deux classes préfabriquées à Ragon. A la place du préfabriqué, on construira deux classes en dur.

## Vœu pour inviter le Gouvernement à augmenter son aide pour les constructions scolaires.

M. H. Bretin et Clément Ollivie proposent de prendre un vœu demandant au Gouvernement d'augmenter son aide financière pour les constructions scolaires.

M. Clément Ollivie précise que le Gouvernement poursuit une politique de natalité et, d'en contre-partie, il doit apporter une aide accrue pour la construction des écoles.

M. Bretin insiste pour que le Gouvernement soit mis dans l'obligation d'augmenter les crédits du Ministère de l'Éducation Nationale.

Finalement, le Conseil, à l'unanimité, émet un vœu demandant au Gouvernement l'augmentation du Budget de l'Éducation Nationale, et attire son attention sur les besoins financiers de la Ville de Riez pour la réalisation de ses constructions scolaires et sollicite de sa part une aide financière maximum.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures, 30.

Et ont signé au Registre:

M. Ollivie +  
 M. Bretin +  
 M. Fortus Leucat +  
 M. Barbe Brion +  
 M. Neau +  
 M. Corvais +  
 M. Guérin +  
 M. Pernot +  
 M. Manivet +  
 M. Puy +  
 M. Cottet +  
 M. Guérin +  
 M. Guillard +  
 M. Guérin +  
 M. Guérin +  
 M. Guérin +  
 M. Guérin +